



## Formation continue

### Attestation de formation à la radioprotection des patients

Cette formation s'inscrit dans le cadre des formations continues obligatoires. Elle concerne la radioprotection des patients face aux radiations ionisantes et s'adresse à tous les praticiens en exercice, simples prescripteurs ou opérateurs, n'ayant pas bénéficié de cet enseignement validant au cours de leur formation initiale ou devant la renouveler. Cette formation se déroule sur une journée, soit 8 heures d'enseignement (présence obligatoire, validation des acquis à l'issue de la journée). Elle se veut pratique et adaptée à un exercice libéral. Elle permet aux praticiens de se mettre à jour face à la législation (attestation obligatoire depuis le 18 juin 2009).

Arrêté du 18 mai 2004. Attestation valable 10 ans.

### Programme

#### 8h30 : Accueil des participants

#### 8h45 - 12h15

- Dosimétrie
- Effets biologiques des rayonnements ionisants
- Modalités pratiques de la radioprotection
- Réglementation de la radioprotection

#### Pause déjeuner

#### 13h30 - 18h

- Les grands principes de radioprotection en Odontologie
- Validation des acquis

### Intervenants

Patrick ROUAS  
MCU/PH - UFR des Sciences Odontologiques de Bordeaux  
Yves DELBOS  
MCU/PH - UFR des Sciences Odontologiques de Bordeaux  
Yves GONZALES  
Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Coût de la formation :  
200,00 €



#### Bulletin d'inscription à retourner à :

UFR des sciences odontologiques  
Journées de formation continue  
16-20 cours de la Marne 33082 Bordeaux Cedex

Joindre votre chèque de règlement de 200,00 € à l'ordre de  
« Agent comptable de l'université de Bordeaux »



#### Je m'inscris à la journée

#### Attestation de formation à la radioprotection des patients

Jeudi 27 avril 2017

Jeudi 28 septembre 2017

Nom .....

Prénom .....

Date et lieu de naissance ..... / .....

Adresse .....

.....

.....

Email .....

Tél.....